



Ville d'Angoulême

Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20220928_27

Conseil municipal du 28 septembre 2022

Rapporteur :
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 29 SEP. 2022
Affichée le 29 SEP. 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit septembre à 16 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10 et L. 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, Mme Sophie FORT, M. Guillaume CHUPIN, M. Gérard MARQUET, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Véronique ARLOT, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, M. David COMET, Mme Sandra ROS, Mme Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Raphaël MANZANAS, Monsieur Clément MATHIEU

Ont donné procuration :

- M. Laïd BOUAZZA à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Catherine REVEL
- Mme Valérie SCHERMANN à Mme Stéphanie GARCIA
- Mme Sandrine JOUINEAU à Mme Sophie FORT
- Mme Zalissa ZOUNGRANA à Mme Elise VOUVET
- Mme Charlène MESNARD à M. Vincent YOU
- M. Djilali MERIOUA à Mme Françoise COUTANT

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Vie Institutionnelle

Camille MARTINEAU

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

GESTION DES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

Ajustement du tableau des effectifs

Direction Ressources humaines
id : 3813

Conseil municipal
28 septembre 2022

27

Rapporteur : François ELIE

Le jury réuni pour recruter un(e) responsable du service juridique et assurances à la direction des affaires juridiques a retenu la candidature d'un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le poste à pourvoir étant ouvert sur le cadre d'emplois des attachés, il vous est proposé de procéder à sa transformation afin de permettre le recrutement du candidat retenu :

Pôle/Direction	Emploi	Cadre d'emplois/grade	Observations	Nombre de postes
DGA administration générale – Direction des affaires juridiques	Responsable du service juridique et assurances	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Transformation	-1
		Cadre d'emplois des attaché(e) ou des rédacteur(ric)e(s)		+1
TOTAL				0

Afin de lancer le remplacement d'un fonctionnaire qui a quitté la collectivité, il vous est proposé l'ajustement suivant :

Pôle/Direction	Emploi	Cadre d'emplois/grade	Observations	Nombre de postes
DGA patrimoine et vie quotidienne – Direction espaces publics	Assistant(e) administratif(ve) polyvalent(e)	Adjoint(e) Technique principal(e) 1ère classe	Transformation	-1
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s		+1
TOTAL				0

Un fonctionnaire placé en disponibilité pour convenances personnelles a demandé sa réintégration anticipée. Afin d'engager la procédure de réintégration, il vous est proposé l'ajustement suivant :

Pôle/Direction	Emploi	Cadre d'emplois/grade	Observations	Nombre de postes
DGA attractivité et développement territorial – Vie associative	Électricien sonorisation éclairage	Agent(e) de maîtrise	Transformation	-1
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques		+1
TOTAL				0

Au regard des éléments exposés et de l'avis du comité technique réuni le 21 septembre 2022, il vous est proposé :

- de procéder aux créations et suppressions de postes ci-dessus détaillées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

9 abstentions :

Mme Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
28 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint

Guillaume CHUPIN

~~Maire-Adjoint, délégué aux travaux,~~
vie quotidienne et propreté urbaine



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

